

BANSAT



Bulletin

Municipal

2022



Mot du Maire

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Pour la deuxième année consécutive il n'a pas été possible d'organiser notre traditionnelle cérémonie de vœux ni de partager un après-midi avec nos aînés à l'occasion des fêtes de fin d'année. La commune a souhaité néanmoins réitérer la distribution des colis envers ces derniers, consciente malgré tout que ce geste ne saura remplacer la convivialité tant attendue et dont nous avons tous besoin autour d'un verre et d'un goûter partagé.

Aussi, cette année encore, ce sera uniquement à travers notre bulletin que votre municipalité vous présentera le bilan de cette année.

Le site internet est terminé et je vous engage à le consulter ainsi vous aurez toutes les réponses à vos questions. La commune s'est également dotée d'une page Facebook ce qui nous permet de communiquer grâce à tous les moyens actuels disponibles.

Les travaux rue de Langlade et impasse de la Prias à Vinzelles sont en cours de réalisation, le syndicat mixte de l'eau en a profité pour changer les conduites d'eau. Ces travaux ont pris un peu de retard lié aux difficultés d'approvisionnement. Ce programme a été subventionné par la Région Auvergne-Rhône-Alpes à travers son plan de Relance, par le Département avec le Fond d'Intervention Communal (FIC), l'Etat à travers la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et par l'Agglo Pays d'Issoire à travers les fonds de concours.

Bien entendu nous avons fait effectuer les travaux de débroussaillage sur les chemins de la commune en plus des travaux quotidiens d'entretien divers.

Une convention doit être signée entre le Parc Livradois Forez, la Fédération de chasse et la Commune cet automne afin de pouvoir faire aboutir notre projet sur le lac de chaux à savoir quelques petits aménagements pour la protection de la faune et de la flore.

D'autres projets sont à l'étude ainsi que les demandes de subvention pour leur réalisation.

Les associations Les Petites Mains de la Vallée, d'Agès en Agès, et la Société de chasse ont repris leurs activités et le week-end du 8 mai l'association Autour du Four a rallumé le four afin de régaler nos papilles avec pains, brioches, tartes, et pizzas. Je remercie toutes les associations qui participent à la vie de la commune et qui en ces périodes difficiles redonnent un peu de baume au cœur.

Je vous souhaite une bonne lecture et vous renouvelle le dévouement de l'équipe municipale pour le bien vivre à Bansat.



Le Maire
Annie MALORON



Mairie
1 place du Château
63570 BANSAT
Tél. : 04.73.71.00.34
Mail : mairie.bansat@wanadoo.fr
Site : www.bansat.fr
Facebook : Mairie de Bansat



Horaires d'ouverture :
Le mardi de 16h00 à 17h30 et le vendredi de 9h30 à 11h30

Le Site Internet de la Commune

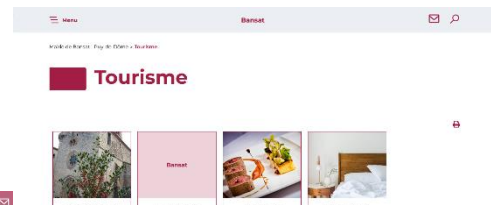
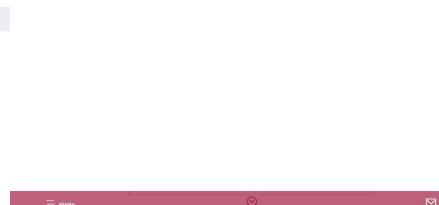
Si vous voulez tout savoir sur la commune, connectez-vous au site Internet de la commune en faisant www.bansat.fr

Ce mode de communication, facilement accessible depuis un ordinateur, un smartphone ou une tablette, complète les autres moyens d'informations (bulletins municipaux, affichages, réunions publiques...).

En quelques clics seulement, le site donne accès à toutes les informations pratiques relatives à la vie communale et permet d'obtenir les renseignements utiles via une arborescence claire où toutes les informations sont accessibles dans les rubriques fondamentales.

Vous y trouverez également des liens et outils nécessaires à la réalisation des démarches administratives en ligne.

Ce portail se veut dynamique, à l'image de notre commune, alors n'hésitez pas à nous faire part de vos remarques et suggestions. Vous pouvez également nous proposer des actualités à relayer. Nous y serons particulièrement attentifs. De notre côté, nous nous engageons à mettre à jour ce site régulièrement afin de vous fournir des informations utiles au quotidien.



Suivez-nous aussi sur Facebook - Mairie de Bansat -

A l'heure où le digital occupe une place importante dans nos vies, il était nécessaire d'affirmer la présence en ligne de notre village en s'appuyant également sur les réseaux sociaux.

Nous vous invitons à nous rejoindre, vous abonner et partager nos actualités afin d'étendre notre visibilité au plus grand nombre !



Vous venez d'emménager à Bansat, nous vous souhaitons "**Bienvenue**".
Déclarer votre nouveau domicile **auprès du secrétariat de mairie** est un bon réflexe.

C'est aussi l'occasion de faire le point sur les aspects pratiques qui régissent la vie de la commune (collecte des déchets, par exemple) et de retirer de nombreux dépliants utiles (bulletin municipal, plan de la commune, périscolaire, école...) et d'effectuer votre inscription sur les listes électorales ainsi que d'autres démarches administratives comme le recensement des jeunes de 16 ans dans le cadre de la journée Défense et Citoyenneté.

RGPD (le Règlement Général sur la Protection des Données)

Tout d'abord, **qu'est-ce qu'une donnée personnelle** ? Il s'agit d'une information qui permet d'**identifier ou de rendre l'identification possible d'une personne physique**, de manière **directe** (exemple : nom), **indirecte** (numéro de téléphone, adresse mail, photo, etc...) ou à partir d'un **croisement de données**.

Depuis son entrée en application le 25 mai 2018 le RGPD donne des droits aux personnes physiques, et des obligations aux personnes morales.

Le RGPD étant un texte européen, il s'applique en France, et puisque les collectivités territoriales sont des personnes morales de droit public, elles y sont soumises et doivent s'y conformer.

En France la loi informatique et libertés pose depuis le 6 janvier 1978 de grands principes relatifs à la protection des données, qui ont pour la plupart été repris par le RGPD. Néanmoins des modifications et ajouts ont été apportés, comme la suppression du principe de déclaration auprès de la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés). Aujourd'hui les personnes morales doivent tenir à jour une documentation pour prouver leur conformité au RGPD.

Obtenir ou renouveler sa carte d'identité ou son passeport

Vous devez d'abord faire une pré-demande par internet. Vous trouverez toutes les informations nécessaires sur : www.service-public.fr

Une fois cette formalité accomplie, vous devez prendre rendez-vous pour déposer votre dossier et les pièces justificatives demandées dans une mairie équipée du dispositif pour recevoir les demandes. Les mairies de BRASSAC LES MINES (Tél. : 04 73 54 30 88) ET ISSOIRE (Tél. : 04.73.89.03.54) sont équipées.

Agglo Pays d'Issoire (API)

Adresse : 20 rue de la Liberté 63504 ISSOIRE Cedex Tél. : 04.15.62.20.00

Les Services :

- Urbanisme autorisations droit des sols Tél. : 04.73.55.90.48
- Habitat (aide au ravalement, PIG) Tél. : 04.15.62.20.03
- Maintien à domicile, portage des repas, soins infirmiers Tél. : 04.15.62.20.01
- Maison de Services : Une Maison France Services est un lieu dans lequel **les habitants peuvent être accompagnés dans leurs démarches administratives** : emploi, retraite, famille, social, santé logement, énergie...



Maison de SERVICES
1, place de Verdun
63490 SAUXILLANGES
Tél. : 04.73.96.37.62

Maison de SERVICES
2, cours Jean Moulin
63570 BRASSAC les Mines
Tél. : 04.15.62.20.18



Le respect des règlements communaux, de l'environnement, la convivialité, le bon voisinage, voilà quelques règles simples à observer qui permettent aux uns et aux autres de vivre en harmonie.

Vitesse et sécurité dans la commune

Automobilistes, cyclistes, deux roues motorisés, piétons, poussettes, tous ont une place sur la chaussée ou la voirie et tous doivent respecter le code de la route et les limitations de vitesse. En réduisant sa vitesse, on réduit non seulement le risque d'accident mais, aussi et surtout, la gravité.



Le brûlage des déchets verts à l'air libre : une pratique polluante, toxique et interdite.

Dans le Puy-de-Dôme, l'arrêté préfectoral du 2 juillet 2012 précise **l'interdiction permanente** du brûlage à l'air libre ou à l'aide d'incinérateurs individuels des déchets végétaux et non végétaux des particuliers. Brûler vos déchets verts vous expose à une **contravention de 450 €**.

Nous vous rappelons par ailleurs qu'il est strictement interdit de déposer des déchets dans la nature, y compris les déchets verts.



Nuisances sonores

Les travaux extérieurs de jardinage ou de bricolage ne doivent pas avoir pour conséquence une gêne pour les voisins.

L'usage de matériels motorisés, ou de travaux bruyants, est règlementé, **les Travaux**

Extérieurs sont autorisés les jours ouvrables de 8h00 à 20h00, les samedis de 9h00 à 19h00, les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.

ANIMAUX : rappel de **l'arrêté Communal** du **22 Juillet 2015** contre les aboiements de chiens portant atteinte à la tranquillité du voisinage.

Divagation des animaux : Il est interdit de laisser divaguer les animaux domestiques et les animaux tenus en captivité (article L211-19-1 du Code rural). Le propriétaire d'un animal est responsable du dommage que l'animal a causé (article L1243 du Code civil).

Déjections canines : Les déjections canines sont interdites sur le domaine public (chaussées, trottoirs, caniveaux, places, espaces verts, ...). Merci aux propriétaires de chiens de prévoir le matériel nécessaire au ramassage des déjections de leur animal sur le domaine public.

Propriétaires de chiens : Votre facteur est précieux, protégez-le !

En 2021, 165 facteurs ont été mordus par des chiens en Auvergne-Rhône-Alpes. La gravité de ces agressions s'est traduite par 709 jours d'arrêt de travail. Au-delà des blessures physiques infligées par le chien, les facteurs et factrices mordus sont fragilisés et repartent en distribution anxieux de se retrouver à nouveau face à un chien.

Ces agressions sont imputables à des chiens réputés « gentils, qui n'avaient jamais mordu auparavant ». Tout propriétaire de chien, est donc concerné par ce risque, qui engage sa responsabilité pénale.

Pour permettre la distribution de votre courrier tout en protégeant votre facteur, la Direction Exécutive Auvergne-Rhône-Alpes de la Poste vous remercie de vérifier que :

- votre boîte aux lettres est positionnée et accessible depuis l'extérieur de votre propriété (sans que le facteur ait à passer sa main par-dessus un portail ou à travers un grillage).
- votre sonnette fonctionne et soit installée à l'extérieur de la propriété.
- d'apposer (sur la base du volontariat) un sticker fourni par La Poste informant le facteur ou son remplaçant de la présence d'un chien.

Quelle que soit la taille de votre chien ou son caractère, merci de veiller à ce qu'aucun contact ne soit possible entre lui et le facteur.

ETAT CIVIL

Naissances :



PAREYRE Léonie, Sophie, Muriel née le 09/09/2021 à Clermont-Ferrand,
COLLANGE Maxime, René, Jules né le 15/10/2021 Clermont Ferrand,

Mariage :



COUAVOUX Claude et MARTIN Annette, Marguerite, Jeanne le 16/06/2022

PACS :

MOREAU Nils, Justin, Philip et BENOIT Laurie, Jeanine le 02 octobre 2021

LEMAITRE Marc et TAMAGNI Fabienne le 11/04/2022

Décès :

Gilbert Jean FRANCHI décédé le 16/11/2021 à Issoire

Pierre, Antoine, Lucien RODIER le 02/02/2022 à Issoire



RECENSEMENT DE LA POPULATION

Le recensement sur notre commune se déroulera en 2023

Le recensement de la population est une enquête d'utilité publique obligatoire qui permet de connaître le nombre de personnes vivant en France et de déterminer la population officielle de notre commune. Ses résultats sont utilisés pour calculer la participation de l'État au budget des communes.

Votre participation est essentielle. Elle est rendue obligatoire par la loi, mais c'est avant tout un devoir civique, simple et utile à tous.

FINANCES COMMUNALES



Compte Administratif 2021

Section de fonctionnement :

Dépenses : 175 180.06€

Recettes : 257 613.10€

Excédent de fonctionnement : 82 433.04€

Section d'investissement :

Dépenses : 84 824.30 €

Recettes : 132 569.91€

Excédent d'investissement : 47 745.61€

Budget Primitif 2022

Section de fonctionnement :

Dépenses : 259 152.04€

Recettes : 259 152.04€

Section d'investissement :

Dépenses : 242 137.00 €

Recettes : 242 137.00 €

Taux des Taxes Directes Locales :

Après avoir délibéré du taux des deux Taxes Directes Locales, pour l'année 2022, le Conseil Municipal à l'unanimité a décidé de maintenir les taux de 2021

Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : **36.95 %**

Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : **72.79 %**

LOCATION SALLE DES ASSOCIATIONS

Les habitants de la Commune ont la possibilité de louer :

- La Salle des Associations, moyennant la somme de 130€, avec état des lieux avant et après location
- 2 Barnums (3m x 6m) pour 25 € l'un ou 40 € les deux

Installation de tables de pique-nique



au lac



sur l'aire de détente rue de la Croze à Vinzelles

et installation d'un mini terrain de bi-cross à Vinzelles



BANSAT se souvient.....

Les cérémonies du 11 novembre 2021 et 8 mai 2022 ont permis la commémoration des armistices de 1945 et 1918. Ce fût le moment de se souvenir des soldats morts pour la France durant ces deux conflits.

11 NOVEMBRE 2021



8 MAI 2022

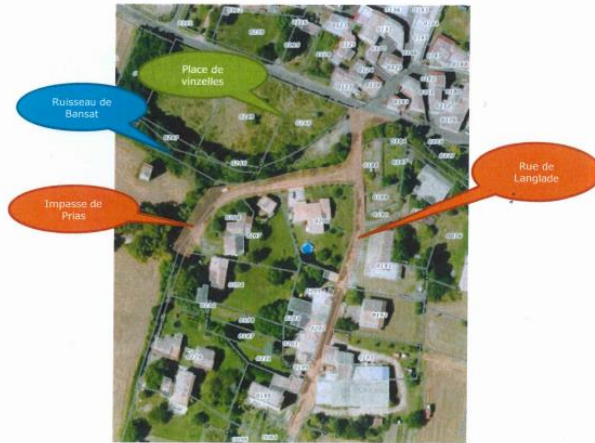


Travaux aménagement rues de Vinzelles

La commune réalise année après année des travaux d'aménagement des rues de ses bourgs et villages, ainsi que des travaux d'entretien de voirie communale pour conserver une qualité de vie au sein de petits villages ruraux et un réseau routier sécurisé et agréable.

Dans la continuité de l'aménagement de la place de Vinzelles la commune a réhabilité la rue de Langlade et l'impasse de La Prias situées au sud de la place de Vinzelles et reliés par le pont existant à la placette.

La commune a souhaité l'embellissement de ces deux rues notamment l'impasse de La Prias qui longe le ruisseau de BANSAT. Un aménagement d'accompagnement du ruisseau est prévu dans ces travaux.



Extrait carte Géoportail

L'impasse de La Prias et la rue de Langlade ont reçu une réhabilitation complète, que ce soit au niveau des réseaux qu'au niveau de leur aménagement. Celui-ci est dans la continuité de l'aménagement réalisé sur la place de Vinzelles.

L'aménagement de l'impasse de La Prias devra également tenir compte de l'accompagnement des berges du ruisseau tout en conservant son aspect bucolique.

La commune a conservé les plantations existantes de valeur et a souhaité rester dans un aménagement paysager simple et bien intégré dans son environnement pour l'impasse de la Prias.

La commune a souhaité réaliser un aménagement de qualité, soigné intégrant des plantations et du mobilier sobre en bois, bancs, passerelle, plantations mais tout en conservant la fonctionnalité des deux rues.

Effectivement ces deux rues sont de faible largeur et ne permettent pas de création d'un réel trottoir. L'aménagement existant est certes vétuste mais relativement sobre.

La commune a souhaité conserver cette sobriété tout en marquant différents éléments de qualité :

Dans la rue de Langlade

- les pieds de façade des maisons de bourg existantes en intégrant un caniveau imitation pavés au droit de celle-ci
- conserver les zones engazonnées

Dans l'impasse de la Prias

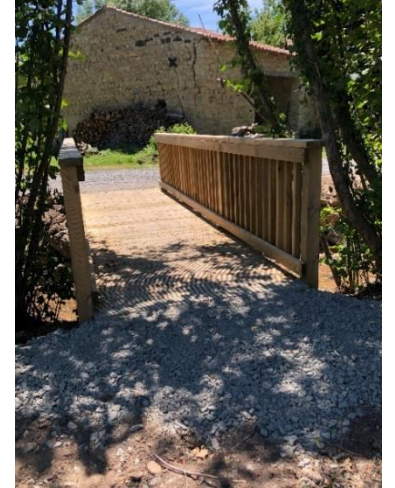
- mettre l'accent sur l'accompagnement du ruisseau de BANSAT en intégrant de nouvelles plantations, du mobilier bois et une passerelle piétonne permettant de rejoindre la place de Vinzelles aménagée récemment

La commune a souhaité utiliser des matériaux d'origine locale notamment pour le mobilier et la passerelle qui sont réalisés en bois ayant la certification « Bois de Territoires du Massif Central ».

L'enfouissement des réseaux aériens est réalisé par le SIEG.

Travaux aménagement rues de Vinzelles



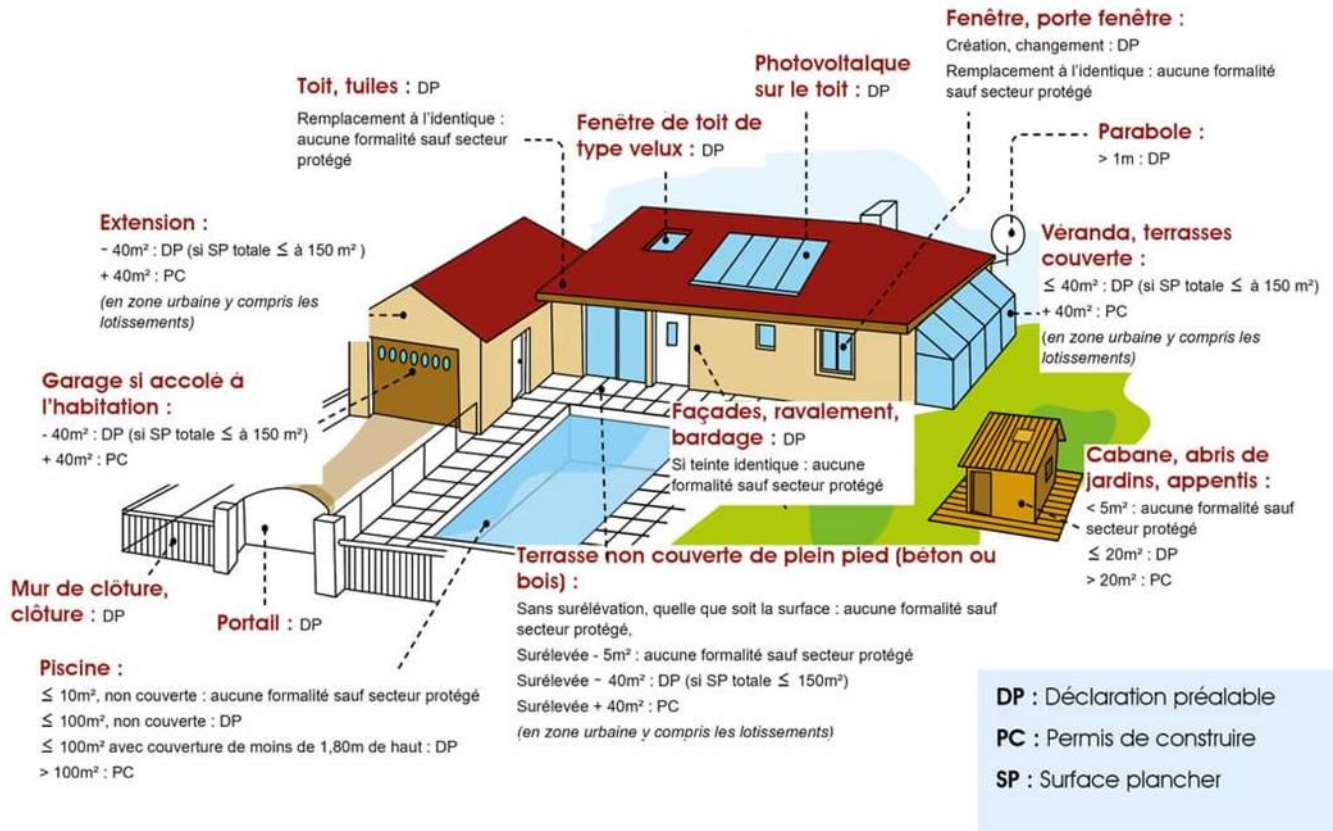


Passez du temps en famille ou entre amis autour d'un bon repas en extérieur grâce au barbecue fixe, installé sur la place de Vinzelles, mis à disposition par la municipalité (réservez les grilles pour le barbecue auprès de Mme Christiane PERTIAS au 06.82.62.84.40).



URBANISME

Tous les travaux pour aménager ou modifier les habitations et leurs abords, quelle qu'en soit l'importance, doivent faire l'objet d'une déclaration en mairie. Alors n'hésitez pas à contacter le secrétariat avant de commencer les travaux.

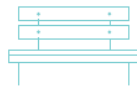


Pour toutes vos questions juridiques ou techniques sur le logement :
Demandez des conseils d'experts avant d'agir !

Contactez le guichet unique gratuit et indépendant : **ADIL du Puy-de-Dôme**
Par courrier, courriel, téléphone ou rendez-vous

Tous les jours de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30, sauf le lundi matin.
Maison de l'Habitat - 129, avenue de la République - 63100 CLERMONT-FERRAND

04 73 42 30 75 contact@adil63.org www.adil63.org



Nettoyage des berges du ruisseau à Bansat et Vinzelles



La fibre optique (FttH) en cours de déploiement sur la Commune

Vous avez dû observer depuis le début de l'année 2022, des travaux sont en cours permettant le passage de la fibre

Qu'est-ce que la fibre optique ou FTTH ?

En verre ou en plastique, la fibre optique est un fil très fin (taille d'un cheveu) conducteur de lumière. Le signal lumineux injecté dans la fibre peut transporter d'énormes quantités de données à la vitesse de la lumière sur de très longues distances sans subir ni affaiblissement ni perturbation électro-magnétique



Quel est l'intérêt de prendre la fibre optique ?

La fibre optique est la technologie la plus récente en matière d'internet. En effet, elle permet d'avoir un très haut débit d'internet.

Théoriquement le débit proposé par l'ADSL est de 15 Mb/s maximum contrairement à 100 Mb/s minimum pour la fibre.

Un autre avantage de la fibre optique est le débit symétrique, c'est à dire que le débit est le même pour envoyer ou pour recevoir un fichier.

Par ailleurs, les pertes de débit sont beaucoup moins importantes avec la fibre optique, elles sont quasiment imperceptibles.

Bon à savoir : grâce aux débits beaucoup plus élevés, la fibre optique permet des téléchargements nettement plus rapides.

A ce jour nous n'avons pas de date précise quant à la mise en service dans les foyers qui souhaiteront en bénéficier

Installation d'une antenne relais



Un pylône a pris place à Lamontgie au lieu-dit "La Palle, il doit améliorer la couverture mobile sur les sites de Lamontgie, Mailhat et BANSAT.

L'installation du pylône entre dans le cadre du New Deal Mobile, un accord signé entre le gouvernement et les opérateurs téléphoniques ; 4 opérateurs sont associés à ce projet SFR (porteur du projet), Bouygues, Free et Orange.

Colis de Noël

Comme chaque année, à l'occasion des fêtes de Noël, la municipalité a offert un colis de douceurs à chaque habitant de la commune, de 70 ans et plus.

Il s'agit d'une corbeille gourmande composée principalement de produits du terroir.

Ces colis ont été distribués quelques jours avant les fêtes par les élus et les membres de la Commission d'Action Sociale.



Mobilisés pour aider les Ukrainiens



Les 8, 9 et 10 mars la commune en lien avec la Protection Civile et l'association des Maires de France a mis en place une collecte de dons (logistique, hygiène, secours) en soutien à la population ukrainienne. De nombreux élus et habitants de la commune et des communes voisines ont participé en apportant couvertures, couettes ou produits d'hygiène.

De plus, certains ont donné de leur temps, que ce soit en triant et classant les dons par catégories. Les cartons ont été transportés par les adjoints de notre commune à la plateforme de la protection civile du Cendre.

Merci à tous pour cet élan de générosité et un grand merci à tous les bénévoles qui se sont relayés à la Mairie pour préparer les cartons.

Elaboration du contrat territorial des Couzes au Livradois

Depuis 2018, l'Agglo Pays d'Issoire est porteuse de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Protection des Inondations (GEMAPI). Dans ce cadre, elle a mis en place des actions afin d'améliorer la qualité des cours d'eau et élabore actuellement un contrat territorial qui a pour objectif de mettre en œuvre le volet gestion des milieux aquatiques.

Cadre général de la gestion des milieux aquatiques

La Directive Cadre sur l'Eau (DCE) instaure au sein de l'Union Européenne une obligation de protéger et restaurer la qualité des eaux et des milieux aquatiques. La transposition de cette directive s'organise principalement autour de la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA) qui constitue le texte central de la politique française de l'eau.

La mise en place de cette législation se fait à une échelle territoriale cohérente qui permette de planifier la gestion de l'eau localement avec une portée juridique. Notre territoire est concerné par :

- Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Loire Bretagne (orientations fondamentales, programme de mesures) ;
- Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Allier Aval (programme d'aménagement et de gestion durable, règlement).

Le contrat territorial (CT) est un outil permettant de mettre en place, à une échelle locale, une programmation multithématique opérationnelle conforme aux objectifs du SDAGE et du SAGE ayant pour principal objectif la préservation et la restauration des milieux aquatiques.

Le contexte local

Suite à la finalisation des contrats territoriaux « Eau-Mère et le ruisseau des Parcelles », « Couze Pavin », « Couze Chambon Amont » et « Lembronnet » portés par des EPCI, une volonté de poursuivre les actions à une échelle plus large et cohérente a été entreprise. Ainsi, l'Agglo Pays d'Issoire porte actuellement une élaboration de contrat territorial des Couzes au Livradois en partenariat avec les intercommunalités concernées et les partenaires techniques et financiers. La carte suivante présente le territoire d'élaboration du CT en fonction des intercommunalités



Le projet concerne les bassins versants de l'Eau-Mère, le ruisseau des Parcelles, le Cé, la Couze Chambon, la Couze Pavin, le ruisseau du Peix, le Lembronnet et la Couze d'Ardes et également les lacs de Bourdouze, de Montcineyre, des Bordes, Pavin et Chambon. Le territoire s'étend sur près de 1200 km² pour plus de 1200 km de cours d'eau. La carte ci-dessous présente les différentes masses d'eau concernées par ce projet.



L'état des lieux du SDAGE fait apparaître un état globalement dégradé puisque 69 % des masses d'eau cours d'eau présentent un état moins que bon. Dans l'objectif d'atteinte du bon état des milieux aquatiques, défini par la DCE, il semble donc pertinent de mettre en place une programmation d'actions adaptée. Selon les risques identifiés de non atteintes du bon état comme la continuité écologique, les macros polluants et les nitrates, différentes pressions sur les milieux aquatiques doivent être étudiées et seront pris en compte dans le diagnostic : l'eau potable et l'assainissement, l'urbanisation, l'agriculture, l'industrie, les étangs, l'atteinte aux zones humides et les obstacles à l'écoulement.

L'élaboration est menée sur la période 2021-2023 et comprendra l'ensemble des volets suivants : cours d'eau, zones humides, agro-environnemental, lacs, assainissement, ressource en eau et communication. Au cours de l'année 2021, les principales actions réalisées dans le cadre de ce projet ont été :

- la signature d'une convention de partenariat entre les intercommunalités concernées ;
- la validation de la méthode de diagnostic ;
- la réalisation d'une étude qualité des cours d'eau ;
- la mise en place de sondes de mesure de températures ;
- le début du diagnostic avec notamment la réalisation des relevés terrains cours d'eau sur les masses d'eau Cé, ruisseau de Peix et Ailloux.



Relevé diagnostic - rejet au cours d'eau



Installation des sondes thermiques



Relevé diagnostic - seuil infranchissable

Les animateurs techniques en charge du projet se tiennent à votre disposition pour répondre à vos questions concernant la gestion des milieux aquatiques :

- Maxime TREBUCHON : 06 83 00 32 56, maxime.trebuchon@capissoire.fr
- Aurélien GRANDPIERRE : 06 22 06 29 09, aurelien.grandpierre@capissoire.fr

Le lac de chaux de BANSAT



Figure 1: Carte de localisation et photographie du lac (PNRLF)

Ce lac de chaux, situé proche du bourg de Vinzelles, constitue un **milieu rare en Auvergne**. Il s'agit d'une étendue d'eau sur un sol très imperméable (argileux) dont le remplissage ne dépend que des précipitations. Le lac est une véritable « **oasis** » pour la biodiversité sur le plateau volcanique agricole de Bansat, avec sa roselière et sa couronne arbustive. Plusieurs espèces d'intérêt s'y retrouvent comme la Rousserolle effarvate ou la Laineuse du prunellier. C'est pourquoi une réflexion en faveur de sa préservation a été engagée depuis plusieurs années par la commune de Bansat.



Figure 2: La Laineuse du prunellier (à gauche) et la Rousserolle effarvate (à droite) (Philippe Montiron)

Un premier travail a été réalisé par une stagiaire du Parc naturel régional Livradois-Forez (Andréa Roche) qui a recensé toutes les données existantes sur le site (historique, faune, flore). Ces informations ont été regroupées dans un document et des premières pistes d'action ont été proposées. Par la suite, plusieurs échanges ont eu lieu au cours de l'année 2021 afin que la Commune, le Parc naturel régional Livradois-Forez et la Fédération de chasse du Puy-de-Dôme partagent leur vision de la gestion du site.

Des **actions** ont été planifiées, telles :

- Une étude de la topographie et de l'hydrologie : La profondeur du lac n'est pas précisément connue à l'heure actuelle. Un assèchement plus important du site a été remarqué ces dernières années. L'étude de sa profondeur et le suivi des variations de son niveau d'eau aideront à mieux connaître son fonctionnement et à savoir comment l'améliorer.
- La gestion des milieux : la variété des habitats est favorable au maintien de différentes espèces. Il est important de limiter l'extension de la roselière et la fermeture du lac en créant des zones d'eau libre. Elles sont favorables aux oiseaux d'eau ainsi qu'aux amphibiens. Les haies bordant le Lac seront aussi entretenues de façon à

conserver la population de Laineuse du Prunellier (papillon nocturne protégé au niveau national et international).

- Des inventaires et suivis naturalistes : Ils permettront de voir si les actions mises en œuvres sont favorables aux oiseaux, aux amphibiens, aux insectes et aux autres espèces que l'on retrouve sur le site. En effet, la présence de certaines espèces renseigne sur la qualité du milieu.
- Une valorisation du site : Des informations régulières seront données sur l'avancement des actions, des animations pourront être proposées aux habitants. Une réflexion sera menée pour savoir comment aménager le site pour une meilleure information des promeneurs.



Figure 3 : La roselière du lac (PNRLF)

Une **convention de gestion** sera signée au cours de l'année 2022. Elle confirme la volonté partagée de la commune de Bansat, du PNR Livradois-Forez et de la Fédération Départementale des Chasseurs du Puy-de-Dôme d'œuvrer pour la persévérance de ce site naturel remarquable.

Contact :

Manon Lambert, PNR du Livradois Forez : 04 73 95 57 57 ;

m.lambert@parc-livradois-forez.org



Plantation de haie au Lac en collaboration avec la Société de Chasse et la Fédération Départementale des Chasseurs du Puy-de-Dôme





EXTENSION des CONSIGNES DE TRI

Depuis le 1^{er} MAI 2021, le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE prend en charge TOUS NOS EMBALLAGES sans exception dans nos bacs de tri.

Jusqu'alors, les consignes de tri pour les emballages en plastique étaient limitées seulement aux bouteilles et flacons. Dorénavant, plus de question à se poser, les emballages tels que le blister, la barquette, le film plastique, le tube de dentifrice ou encore le pot de yaourt sont à déposer dans nos bacs de tri ! Cette extension des consignes de tri a pour but de simplifier le geste de tri sur l'ensemble du territoire français, de réduire le volume de nos bacs gris et la quantité de déchets incinérés, mais aussi de limiter l'impact de notre consommation sur la planète.

TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT

<p>NOUVEAU :</p> <p>NOTES, NOTES, BANQUETTES, SACS ET FILM PLASTIQUE TOUTES TAILLES</p> <p>BOUCHONS, CAPSULES, CONSERVES, BUSTERS VERGÈRES...</p>	<p>À utiliser avec un couvercle !</p> <p>Triplons le tri !</p>	<p>TOUJOURS :</p> <p>CALENDRIERS, ENVELOPPES, LIVRES, CATALOGUES, JOURNAUX, PRODUITS EN SACS EN PAPIER</p> <p>CARTONS PAPIER, PAPIERS, NOYAU</p> <p>FLACONS, BOUTONS, BOUTONS EN TISSU</p> <p>BOITES CONSERVES OU AUTRES MATIÈRES</p>
--	--	--

Votre bac de tri est trop petit ?

Avec l'extension des consignes de tri, la capacité de vos bacs n'est peut-être plus adaptée à votre consommation. Si c'est le cas, n'hésitez pas à contacter le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE au 04.71.50.32.92 afin de réadapter leurs contenances.

Des FRÉQUENCES DE COLLECTE adaptées à L'UTILISATION RÉELLE DU SERVICE

Coût de traitement des ordures ménagères résiduelles

Coût de traitement des ordures ménagères résiduelles

=

Maîtrise des coûts de gestion des déchets

Le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE se doit de maîtriser la facture déchets auprès des ménages et de limiter l'impact écologique tout en préservant la qualité du service. De ce fait, la collectivité poursuivra en 2022 l'optimisation de ses circuits de collecte. Certaines communes verront à leur tour, leur fréquence de collecte (en ordures ménagères) passer à une seule tournée hebdomadaire.

La COLLECTE DU VERRE en régie !

Afin d'optimiser les performances liées à la collecte du verre, le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE prendra ce service en régie à compter du 1^{er} janvier 2022.

De nombreuses colonnes à verre sont réparties sur l'ensemble des communes de la collectivité. Toujours soucieux d'améliorer son service de proximité, la densification du maillage du territoire se poursuit. Ainsi, 9 colonnes ont été ajoutées au cours de l'année.

Il est également possible pour les usagers de déposer le verre en déchèterie.

Vous pouvez connaître l'emplacement des colonnes à verre sur votre commune en consultant le site internet de la collectivité : www.sictom-issoire-brioude.com



Nous sommes sur Facebook... !

Afin de vous apporter un service toujours plus performant, nous avons tenu à compléter nos canaux de communication par une page Facebook. Suivez notre fil d'actualité : articles, événements, informations et anecdotes. Cette page vous propose une communication plus spontanée et variée. **ABONNEZ-VOUS EN UN CLIC**, partagez, likez et commentez !

... Et YouTube !

Découvrez sur notre chaîne plusieurs vidéos liées à l'activité du S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE (tutos compostage, fabrication d'objets...)

Sur la Commune de BANSAT :

<p>Ordures ménagères</p> <p>55 tonnes collectées/an</p>	<p>Collecte sélective</p> <p>14 tonnes collectées/an</p>	<p>Verre</p> <p>9 tonnes collectées/an</p>	<p>8 tonnes évitées/an grâce au compostage</p>
---	--	--	--

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE au 04 71 50 32 92 ou consulter le site internet www.sictom-issoire-brioude.com

Une benne à encombrants a été mise à disposition par le SICTOM ISSOIRE-BRIOUDE du 28 avril au 3 mai 2022



3 composteurs partagés sont installés sur la commune



Bansat



Vinzelles



Badarel

Le compostage permet d'alléger le poids de nos poubelles ménagères.

Le compostage est un processus simple mais il faut être informé sur certains points. La formation est obligatoire pour tous les habitants qui souhaitent être équipés.



Qu'est-ce que le compostage ?

C'est la décomposition naturelle des matières organiques (feuilles, herbes, épluchures, restes alimentaires...) par les organismes du sol (bactéries, champignons, vers, insectes...). Après 9 à 12 mois, les biodéchets se transforment en compost, un engrais naturel.

Le compostage vous permet de réduire vos déchets, de limiter vos voyages en déchèteries pour les déchets de jardin et de produire naturellement votre terreau (le compost) pour fertiliser votre potager, votre pelouse ou encore vos jardinières d'intérieur.

Le compostage en cimetière

Notre commune s'engage en faveur de l'environnement en installant un site de compostage dans notre cimetière.



Le site de tri est composé :

D'un composteur pour y déposer vos fleurs, végétaux et compositions fanées

D'une poubelle pour les jardinières, cellophane, plaque de marbre...



En cas de doute, des panneaux d'information vous guideront sur les bonnes consignes de tri de vos déchets.

Déchèteries

7 déchèteries sont à votre disposition pour accueillir les déchets qui ne peuvent être collectés en porte-à-porte. Elles sont situées respectivement à : Brioude, Issoire, Langeac, Sauxillanges, Brassac les Mines, Vic le Comte et Ardes sur Couze.

À savoir :

- Le dépôt en déchèterie est gratuit pour les particuliers,
- L'accès aux professionnels est réglementé,
- La déchèterie est fermée le dimanche et les jours fériés.



Végétaux



Déchets électriques



Déchets dangereux



Autres déchets



Apposer l'AUTOCOLLANT



sur ma BOÎTE AUX LETTRES !

Consommer « RESPONSABLE »

Je PENSE à :



COMPOSTER

DONNER, RÉPARER... AVANT DE JETER

Pour plus d'informations : <http://www.sictom-issuire-brioude.com> ou 04.71.50.32.92



ÉCO-GESTES



Trions plus, trions mieux !

C'est décidé, je RÉDUIS mes DÉCHETS !

Bac de tri

100 % des papiers et emballages en vrac dans ce bac

N'imbriguez pas les emballages !

NOUVEAU :



POTS, BOÎTES, BARQUETTES, SACS ET FILMS PLASTIQUES, TUBES

BOUCHONS, CAPSULES, COUVERCLES, BLISTERS MÉDICAMENTS...

TOUJOURS :



CAHIERS, ENVELOPPES, LIVRES, CATALOGUES, JOURNAUX, PUBLICITÉS, SACS EN PAPIER

CARTONNETTES, BRIQUES, BOÎTES

FLACONS, BIDONS, BOUTEILLES, TUBES

BOÎTES, CONSERVES, AÉROSOLS, CANETTES

Colonnes à verre



BOUTEILLES EN VERRE, POTS ET BOCAUX

Ne pas déposer dans la colonne à verre :



Composteurs

Évitez les déchets trop grossiers



Bac gris

Déchets non recyclables en sac dans ce bac

Pas de VERRE ni de DÉCHETS VERTS

DÉCHETS FERMENTESCIIBLES Compostez-nous !



VÊTEMENTS PROPRES ET SECS, LINGE DE MAISON, CHAUSSURES LIÉES PAR PAIRES, PETITE MAROQUINERIE, PELUCHES



Plate-forme de Broyage en service



Il est possible d'emprunter, sur registre en mairie, la clé d'un terrain communal fermé dédié au dépôt pour les habitants de la commune de certains déchets végétaux (branchage de feuillus et de résineux, taille de haies à broyer)

En revanche, le dépôt de ronces, buissons noirs, bois trop sec, poteaux de clôture en bois, est interdit dans cet espace. Il convient de les jeter en déchetterie.

Il est également possible de retirer du broyat, issu du broyage par l'Agglo Pays d'Issoire des branchages déposés, pouvant servir de compost.

La plateforme est ouverte aux seuls habitants de BANSAT et les usagers sont tenus de respecter les consignes de signalétique et d'utilisation données lors de la remise de la clé.

*J'entretiens mon Trottoir,
Je valorise mon quartier !*

La Commune vous remercie

pour votre participation à l'effort collectif et citoyen



Boîte aux Lettres entretenue = Courrier bien reçu !

- Balayage
- Désherbage
- Démoussage



SIVOM de la Vallée des Parcelles

RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) Bansat-Lamontgie-Les Pradeaux-St Martin des Plains

Ce syndicat créé en 1996 comprend 2 écoles, l'école maternelle sur les Pradeaux, l'école élémentaire à Lamontgie
Le conseil syndical du SIVOM est composé de 3 délégués par commune dont le maire de chaque commune
Le secrétariat est assuré par Véronique VIGNAL à la mairie de Bansat, le mardi de 16h à 17h30 ou sur rendez-vous au 04 73 71 00 34 ou par mail : mairie.bansat@wanadoo.fr

Effectifs 2021 / 2022 : - 44 élèves à l'école des Pradeaux sur 2 classes, la directrice est Madame VULGLIANO
- 90 élèves à l'école de Lamontgie sur 4 classes, le directeur est Monsieur ALLIGIER

Le SIVOM prend en charge tous les frais liés à la scolarité des enfants, du personnel et de fonctionnement des écoles, une participation par habitant est versée au SIVOM par chaque commune.



Chacune des écoles est dotée d'une cantine gérée par le SIVOM qui a comme prestataire pour la confection des repas l'*Auberge du Tilleul à Saint Martin des Plains*.

Les inscriptions se font à l'année ou à la période et également le vendredi de la semaine qui précède le jour du premier repas.

NOUVEAU : les familles peuvent désormais payer leurs factures chez un buraliste. La liste des partenaires est disponible sur : www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite

Une garderie est organisée pour accueillir les enfants dès 7h30 et l'après-midi jusqu'à 18h30. Il y a une garderie dans chaque école. Depuis le 1er janvier 2019 la garderie est passée sous la compétence de l'Agglo Pays D'Issoire
Le tarif est en fonction du coefficient familial.

L'inscription se fait sur portail famille : <https://enfancejeunesse.capissoire.fr/>

Pour tous renseignements contacter Mme Fabienne FROMAGE responsable de secteur

Tel : 06 14 93 33 25 ou 04 46 37 10 60

Transport :

L'inscription au bus du RPI se fait en fin d'année scolaire pour l'année suivante et directement auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, <https://www.auvergnerhonealpes.fr>, qui assure la gestion des inscriptions et de la facturation aux familles. Le prix du transport, à la charge des familles, est fixé par la Région Auvergne Rhône Alpes. Il est variable selon le quotient familial.

Accueils de loisirs de la petite section (à partir de 3 ans) au CM2

DES ACTIVITÉS DE LOISIRS ADAPTÉES pour accueillir les enfants entre 3 et 11 ans

Un transport gratuit est mis en place sur inscription dans les communes du territoire de l'Agglo Pays d'Issoire afin de faciliter la venue des enfants dans les structures d'accueil.

Les tarifs sont identiques pour tous les accueils et adaptés en fonction du Quotient Familial. Ils sont disponibles sur le portail familles <https://enfancejeunesse.capissoire.fr/> ou auprès des responsables.

Accueil de loisirs Sauxillanges

Responsable accueil : Coraline MONTAGNE - Tél. : 04 73 96 37 62 (ligne directe) / 04 44 05 24 32
portable (uniquement pendant les temps d'accueils de loisirs) : 06 75 29 80 56 - alsh-sauxillanges@capissoire.fr

LIEU D'ACCUEIL : Maison des associations Les Prairies 63490 Sauxillanges

PERMANENCES : mardi et jeudi de 16h à 18h30, à la Maison de services 10 rue d'Aucène 63490 Sauxillanges

OUVRETURE de 7h30 à 18h30 du lundi au vendredi pendant les vacances scolaires et tous les mercredis en période scolaire

FERMETURE : dernière semaine d'août et vacances de Noël

Espaces jeunes (dont Maison des jeunes) dès l'entrée au collège

DES ACCUEILS ADAPTÉS AUX BESOINS DE L'ADOLESCENT

Ces structures sont réparties sur tout le territoire d'Agglo Pays d'Issoire et sont ouvertes tout au long de l'année, aux adolescents âgés de 11 à 17 ans, voire 25 ans. Ce sont des lieux d'accueil et d'écoute pour les adolescents encadrés par des animateurs professionnels.

Info sur le site internet de l'Agglo Pays d'Issoire : <https://www.capissoire.fr/>

Les tarifs sont identiques pour tous les accueils et adaptés en fonction du Quotient Familial. Les tarifs sont disponibles sur le portail familles <https://enfancejeunesse.capissoire.fr/> ou auprès des responsables.

Maison des jeunes d'API à Issoire

Responsable : Catherine GUILLAUME - 04 73 55 14 29 - 06 32 97 13 60 - 06 32 97 14 11

mj@capissoire.fr Facebook : Maison des Jeunes d'Agglo Pays d'Issoire

Contact pour Sauxillanges Responsable : Pascale COUDEYRAS - 06 32 97 14 11 - pascale.coudeyras@capissoire.fr

Tout au long de l'année, des animations, des sorties, des soirées et un accompagnement des jeunes dans leurs projets.

FREE PASS 2022/2023 pour les 11 – 20 ans



La Commune de Bansat adhère au dispositif FREE PASS

Nombreux avantages et multiples réductions pour les jeunes âgés de 11 à 20 ans !

GRATUIT

Distribution à la Maison des associations
20, rue du Palais 63500 ISSOIRE

Pièces à fournir :

- 1 photographie d'identité
- 1 pièce d'identité ou le livret de famille
- 1 justificatif de domicile de moins de 3 mois (quittance de loyer, facture de téléphone fixe, facture de gaz ou d'électricité...)

Pensez à aller la retirer !

A l'école de Lamontgie, l'équipe pédagogique n'a presque pas changé par rapport à l'année scolaire 2020-2021. Elle est toujours composée de Mme PAUL (CP), Mme LOZE (CE1-CE2), Mme MAGNET (CE2-CM1) et M. ALLIGIER (CM1-CM2), Mme DUJARDIN (AESH). Nous avons accueilli avec plaisir Mme LARONDE Céline, enseignante, qui assure le complément de décharge du directeur M. ALLIGIER les jeudis, et Mme COLLIN Marie qui effectue son service civique dans notre école.

Les 90 élèves de l'école ont pu petit à petit tomber les masques, retrouver le contact avec les enfants des autres classes et participer à des sorties scolaires, événements quelque peu compromis depuis presque 2 ans. Cette année, les CM1 et CM2 ont pu partir à Paris pour visiter les institutions du parlement français (Sénat et Assemblée nationale) et les Musées du Louvre et de la Paléontologie. Ce fut l'occasion pour la plupart d'entre eux de découvrir le métro avec ses avantages et ses inconvénients.



Les CM devant la Tour Eiffel

Les CE2 de Mme MAGNET sont quant à eux allés à « la Licorne » de Saint-Germain-Lembron et ont étudié l'écosystème de la Couze, l'occasion de quelques éclaboussures désaltérantes tant il a fait chaud au cours du mois de mai.

Les CE2 dans la Couze





Les CP de Mme PAUL ont pu aller au parc Animalier d'Auvergne d'Ardes-sur-Couze pour étudier les régimes alimentaires des animaux du parc. Ils ont pu également nourrir les girafes.

Les CP au Parc Animalier d'Auvergne

Les CE1-CE2 de Mme LOZE ont pu terminer leur année scolaire sur le thème du loup en découvrant les loups du Gévaudan en compagnie de la classe de GS-CP-CE1 d'Auzat-sur-Allier. Ils ont également participé à la journée finale du Défi-lecture des CE1-CE2 avec les élèves d'Ardes-sur-Couze et d'Auzat-sur-Allier.



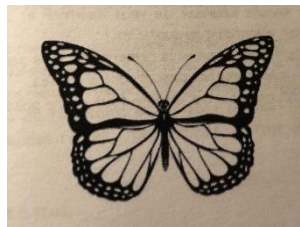
Les CE1-CE2 à l'ancienne école de Lamontgie pour la journée finale du Défi-lecture

L'Association des « Enfants-rois de la Vallée », la mairie de Lamontgie, le Sivom des Parcelles et les enseignants réfléchissent ensemble à l'aménagement de la cour de récréation. Du matériel de sport a d'ors et déjà été installé ; une partie reste à faire. Les employés municipaux ont mis en place des carrés-potagers, permettant ainsi aux élèves, d'effectuer des plantations, d'observer la germination des plantes et leur développement. L'école de Lamontgie a reçu le Label E3D (Ecole en Démarche de Développement Durable), un engagement et une reconnaissance des efforts faits par tous les acteurs de l'école pour préserver la planète.

École Maternelle Les Pradeaux

L'école a obtenu l'année dernière le **niveau 1 de la labellisation E3D** (école en démarche active pour le développement durable) en apprenant aux élèves à s'impliquer dans le tri des déchets (avec l'intervention du SICTOM), à protéger la biodiversité (à travers des plantations de bulbes, l'élevage des coccinelles et la visite d'une miellerie).

Cette année l'école continue à sensibiliser les élèves dans ces domaines. Une personne de la ressourcerie d'Issoire, par le biais de l'Agglo Pays d'Issoire, est intervenue pour approfondir la notion de recyclage. Au printemps les élèves ont pu observer et s'occuper d'un élevage de papillons.



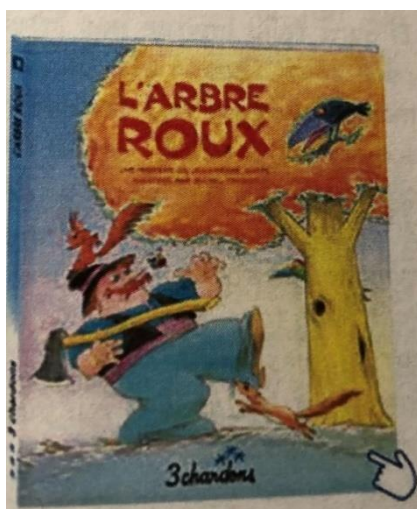
Lucie Félix est venue à l'école pour montrer aux élèves comment elle inventait des histoires et comment elle les illustrait avec des formes découpées dans du papier couleur.

Dans un premier temps, elle leur a raconté une histoire et elle les a amenés à l'illustrer avec elle à l'aide de formes découpées.

Ensuite chaque élève a collé des formes diverses sur une feuille de couleur pour raconter sa propre histoire.



La troupe des « 3 chardons » est venue présenter aux élèves son spectacle de marionnettes intitulé « l'arbre roux »



Association “Les Enfants Rois de la Vallée”



Pour cette année scolaire 2021/2022, plusieurs événements ont été organisés par l'Association de Parents d'Elèves “Les Enfants Rois de la Vallée” :

- les goûters de Noël avec des sablés faits maison et autres friandises distribués à chaque enfant.

- le traditionnel Marché de Noël le dimanche 5 décembre aux Pradeaux qui fût une réelle réussite grâce à la mobilisation de tous ! Le marché a joué les prolongations avec le Marché de Noël qui s'est tenu le mercredi 8 décembre à Lamontgie.



- le Loto, le vendredi 13 mai réalisé par tirage informatique à huis clos.

- la Kermesse, le samedi 25 juin à Lamontgie.

- un tournoi de pétanque s'est tenu le dimanche 3 juillet à Bansat.

Avec les bénéfices dégagés à l'occasion des manifestations, l'APE apporte une aide financière aux équipes enseignantes du Regroupement Pédagogique Intercommunal Les Pradeaux / Lamontgie.

Pour l'année scolaire 2021/2022, l'Association a reconduit les financements suivants :

- Une enveloppe de 100 € par classe pour le cadeau de Noël.

- L'attribution d'une somme de 25€ par enfant pour permettre la réalisation de projets pédagogiques menés par les équipes enseignantes. Cette année, cela a permis de financer les séances de cinématernelle à Sauxillanges et la sortie de fin d'année à la Ferme de La Mourelette à Montpeyroux pour l'école des Pradeaux. Pour l'école de Lamontgie, cette contribution a participé au financement du voyage scolaire des CM1/CM2 à Paris réalisé en mai, la sortie de fin d'année au Parc Animalier d'Ardes sur Couze pour les CP et la sortie aux “Loups du Gévaudan” pour les CE1/CE2.

La contribution annuelle de l'APE pour les écoles représente un peu plus de 4 000 €.

A noter que sur l'année scolaire 2020/2021, l'APE a financé l'achat d'équipements sportifs pour la cour de la nouvelle école de Lamontgie (cages de foot, filet et poteaux de badminton, panneau de basket ainsi que des ballons de foot, hand et basket). L'installation a été prise en charge par la commune de Lamontgie.

Nous profitons de ce mot pour remercier chaleureusement :

- les parents qui sont fidèles pour l'organisation des manifestations ainsi que les parents qui participent à celles-ci.

- les équipes enseignantes des écoles et le personnel du SIVOM pour leur étroite collaboration avec l'Association.

- les dirigeants et joueurs de l'ancien Club de Foot de Lamontgie qui ont fait un don de 1 100 € à l'APE.

- l'Association “Les 4 saisons” de Lamontgie qui a fait un don de 998€ à l'APE.

- les 4 communes du RPI pour le prêt des salles et les subventions accordées à l'APE “Les Enfants Rois de la Vallée”.

Au plaisir de vous revoir prochainement sur l'une de nos manifestations !



Les Membres du Bureau

Contact : Marie-Noëlle Delsuc (07.61.79.28.24)

Céline Planche (07.61.82.15.89)

Co-Présidentes de l'Association.





Enfin, une bonne odeur de pain !!

Le 7 Mai, après 2 ans et demi d'inactivité, le four à pain de Vinzelles est rallumé pour le plus grand plaisir des bénévoles de l'Association et de ses Clients.



Quel bonheur de se retrouver, les gestes ne sont pas oubliés.

Après un bon nettoyage du four, chacun reprend ses tâches et s'active gaiement les mains dans la farine.

C'est ainsi que dans une ambiance chaleureuse et conviviale, la première fournée est mise en vente dès 12h.

Le succès est au rendez-vous, vous avez été nombreux à venir chercher votre pain, brioche ou tarte.

A peine sorties du four, nos deux fournées sont rapidement vendues.

Merci à notre aimable clientèle pour son soutien, ses encouragements et sa fidélité.



Les Petites Mains de la Vallée

Encore une année de passée, les 6 premiers mois avec toujours la COVID qui plane tout autour de nous.

Nous gardons quand même notre vendredi après-midi pour nous rencontrer à la salle de la mairie, toujours dans la même convivialité et la joie de partager nos travaux manuels et s'entraider.

Cette année chaque membre du club s'est fait un tablier japonais. On a refait des trousse multipoches, certaines amenaient leurs travaux de patch, de point de croix, feutrine, sacs ; fin mai, nous avons eu notre repas de fin d'année à Boudes.

A l'année prochaine pour d'autres travaux manuels, nous avons plein de nouveaux projets.



Martine PISSAVIN

Présidente

La Chorale « Vallée de Chœurs »

2021 : une année bien difficile pour toutes les activités artistiques et culturelles.

En septembre les choristes se sont à nouveau réunis et ont décidé de poursuivre avec les masques. Mais la nouvelle vague de ce début d'année nous a contraint à une nouvelle pause.

Depuis le mois de mars les répétitions ont repris les mardis soir de 19h30 à 20h30, à salle de Mailhat ou de Bansat selon les périodes.

Les nouveaux choristes sont les bienvenus. La convivialité et le plaisir partagé de chanter ensemble sont nos seules ambitions.

Le concert du 21 juin 2022 pour la fête de la musique ayant été annulé nous vous donnons rendez-vous à l'automne.

Pour tout renseignement contacter Nadine HERBST au 06.63.32.04.65

Gymnastique des Parcelles

Le club compte aujourd'hui 50 adhérents avec une quinzaine de participants en moyenne par séance.

La Gymnastique des Parcelles est un club ouvert à tous les niveaux et tous les âges. La gymnastique est bien guidée et étudiée selon les possibilités de chacun. Gymnastique faite de convivialité, d'échanges, de plaisir et de partage.

Gymnastique dynamique, diverse, imaginative, elle se pratique dans une ambiance détendue. Une Gymnastique pour le bien-être.

Activités proposées : Gymnastique, Marche nordique, Marche douce

Pour qui ? pour tous, quel que soit l'âge ou la condition physique

Quand ? Lundi : marche nordique – 9h/13h

Mardi : gymnastique – 11h/12h

Jeudi : marche douce – 9h/10h30

Vendredi : gymnastique -19h30/20h30

Bénéfices : endurance, bien-être, détente, esprit d'équipe, renforcement musculaire

Venez vous joindre à nous pour profiter de tous les bienfaits que procure la gymnastique d'entretien et/ou la marche nordique.

Nous remercions la commune de BANSAT d'avoir mis à notre disposition la salle des Associations les mois d'hiver.

D'Agés en Agés – Partageons nos Passions

L'association « d'agés en agés » a démarré ses activités, le 14 octobre 2021 et compte aujourd'hui 130 adhérents.

La contribution des mairies de BANSAT, LAMONTGIE, St MARTIN des PLAINS a été essentielle dans l'aboutissement de ce projet : mise à disposition de salles, de matériel et de subventions. Nous les remercions vivement.

L'association propose des activités gratuites pour la plupart basées sur des échanges de savoirs (Danses en ligne, Club de lecture, Informatique, Jeux de société, Gymnastique, Pâtisserie, Couture et tricot, généalogie)

Des ateliers payants animés par des professionnels sont également proposés (Théâtre, Atelier d'arts plastiques, Yoga)

De nouveaux ateliers vont être proposés en septembre/octobre 2022 : cuisine, sophrologie, mosaïques (enfants et adultes, loisirs créatifs)

En partenariat avec le CLIC d'Issoire et à destination des personnes de 60 ans et plus, un programme d'ateliers autour de la nutrition et de l'activité physique se déroulera les jeudis après-midi de 14h à 17h à la salle des associations de BANSAT, l'action est organisée sous forme de 8 ateliers du 1er septembre au 20 octobre 2022.

Nous sommes très heureux de l'accueil qui est fait à l'association et qui augure de bons moments conviviaux, sur la base du partage des savoirs et des échanges entre nos trois villages.

Les inscriptions 2022/2023 se dérouleront à la salle des Associations de Lamontgie samedi 27 août et samedi 3 septembre 2022 de 10h à 12h, à la salle du Foirail mercredi 31 août 2022 de 17h à 19h.

N'hésitez pas à nous contacter si vous avez des idées d'animation ou des difficultés pour y participer.



Mail : dagesenages@gmail.com

Tél : 06 23 91 25 55 (Anne Marie BAYOL – Présidente)



SAPEURS POMPIERS DE LAMONTGIE

2022 marque le retour à la « vie normale », c'est donc avec un grand plaisir que nous avons organisé des festivités.

Le 16 Juillet les sapeurs-pompiers étaient présents au stade de LAMONTGIE pour le spectacle pyrotechnique organisé par la municipalité.



Le 30 juillet, les amateurs de Fanny et de cochonnets se sont retrouvés pour un après- midi convivial lors du concours de pétanque sur la mythique place de BANSAT.

Nous vous remercions d'avoir passé un agréable moment à nos côtés tout au long de l'été !

En ce qui concerne la partie opérationnelle, les Sapeurs- Pompiers restent actifs et présents pour assurer votre sécurité. Ils continuent à se former, à manœuvrer chaque mois et à être disponibles chaque jour de l'année.

L'effectif reste stable mais il aurait grandement besoin d'être renforcé afin de répondre encore plus aux sollicitations et aux besoins de secours qui ne

cessent de croître.

Il ne faut pas hésiter à venir pousser la porte de la caserne pour nous rencontrer, ni même de nous interpellier lors de nos manœuvres pour découvrir en quoi consiste notre rôle au quotidien dans la protection et les secours.

C'est avec plaisir que nous vous ferons découvrir notre passion.

Alors si vous souhaitez donner un peu de temps pour les autres, si vous souhaitez vous rendre utile, rejoignez les Sapeurs-Pompiers !!!!!!!

L'ensemble des sapeurs-pompiers vous remercient pour vos dons et vos marques d'affections et de soutien tout au long de l'année et plus particulièrement lors du passage des calendriers.





Un peu d'histoire.....

Nous venons d'élire notre Président de la République.

C'est sous la 5eme République (révision constitutionnelle du 6 novembre 1962), que le Chef d'Etat est élu au suffrage universel direct et non comme en 1958 par un collège des grands électeurs. En 2000 le mandat est passé de 7 ans à 5 ans renouvelable qu'une seule fois.

QUIZZ

Sous la 5eme République nous avons eu 8 Présidents. Au total nous avons eu 30 Présidents de la République.

Certains ont quitté le pouvoir par démission ou par assassinat.
Sauriez-vous les nommer ?

L'un d'entre eux est mort dans les bras de sa maîtresse ?

Un autre assassiné par le russe Gorgulov ?

Un autre assassiné par l'anarchiste Caserio ?

Un autre démissionne pour raison de santé ? (il a été retrouvé en vêtement de nuit sur les voies ferrées)



LES RECORDS

Jusqu'en 2017 le plus jeune président de la république était Louis Napoléon Bonaparte (40 ans), mais depuis cette année 2017 Emmanuel MACRON le rejoint, il avait aussi 40 ans.

Les plus vieux : Jules GREVY 79 ANS Adolphe THIERS 74 ANS Paul DOUMER 74 ans

Le mandat le plus long : François MITTERRAND 14 ans

Le mandat le plus court : Jean Casimir PERIER 6 mois et 18 jours

À votre service....

Chambre d'hôtes - Le Vieux Frêne
9 La Chassagne - 63570 BANSAT
Tél. : 04.73.71.97.91

Gîtes Chez Achille et Rosalie
Chez Louis et Antonine
14 rue des Platanes
Féroussat- 63570 BANSAT
Tél. : 04.73.71.00.02

Généalogie

PAROLES D'HISTOIRE

Loïc PULBY
4 rue des Noyers 63570 BANSAT
Tél. : 04.73.71.02.28

Vente Aliments Chats et Chiens

La Croquette Gourmande
BAREY Christine
5, impasse des Près
Féroussat 63570 BANSAT
Tél. : 06.32.95.76.02

Artisan Peintre Plaquistre
Bruno FOUCAULT

Peintures-Revêtements-Isolation-
Agencement Intérieur-Faïences
La Chassagne 63570 BANSAT
Tél. : 04.73.71.24.14-06.81.65.87.85

Assistantes Maternelles

Michèle CHASSAING
Véronique ESPECHE
Angèlique VERDIER
Christelle TRIAY

Professionnels résidents dans la commune

Gérald LEVAVASSEUR (MSB-Métallier-Serrurier-Ferronnier)
Marie Annick GRALL (Clinique Vétérinaire Les Près)
Sylvie GERVOIS (Bul' de Comm)
Éric LEFEBVRE (Kiné-Ostéopathe)
Christophe MAGAUD (MC Usinage)
Armelle RANOU (Géoval Issoire)
Éric SICARD Au Poulet Gourmand (Rôtisseur Traiteur)
Julien CHAPUT (Restaurant Gastronomique)
Didier BERIOT (la Virée d'Antan)

